

LES MOYENS

D'ENTREPRENDRE

1.

ADEL

TPE 16

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif financé en partie par GrandAngoulême s'adresse aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur l'agglomération et qui ont une clientèle de particuliers.

Sont exclus de cette aide : les pharmacies, les métiers de la santé, les professions libérales, les métiers du tourisme, ainsi que les bars, les « snacks » ou les restaurants dans les communes de plus de 3000 habitants*.

*Hors quartiers prioritaires de la ville : La Grande Garenne, La Grand Font, Ma Campagne, le Champ de Manœuvre et l'étang des Moines.

FONCTIONNEMENT

Pour démarrer votre activité, GrandAngoulême propose une aide qui peut financer tout ou partie des investissements suivants :

- > Aménagement intérieur ;
- > Premier véhicule ;
- > Rénovation de vitrine ;
- > Outils informatiques ;
- > Équipements de réduction des consommations ;
- > Éléments corporels dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce.

Le montant minimum de l'investissement doit s'élever à 5 000€ HT.

Attention, pour être éligible le dossier de candidature doit être déposé à la Maison de l'entreprendre avant le début des travaux ou de la signature des devis.



CONTACT

Maison de l'entreprendre

05 16 53 02 30

entreprendre@grandangouleme.fr